

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 4 février 2019 le **règlement numéro 2019-01 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux**;
- Ce règlement a été adopté en vertu des pouvoirs conférés par le *Code municipal du Québec aux articles 433.1 à 433.4*;
- Ce règlement précise que les avis publics seront dorénavant publiés sur le site Internet de la municipalité et sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2019-01 entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 7 février 2019.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier